

Demande de carte de crédit Or International EUR de la Banque Migros

Choix de la carte

Carte principale individuelle

World Mastercard Or International / Visa Or International (à partir de 18 ans)

 ou  200 EUR

 ou  100 EUR

Carte supplémentaire (uniquement pour la carte principale en EUR – en cas de commande ultérieure d'une carte supplémentaire, ne remplir que les rubriques «Informations personnelles» et «Demande de carte supplémentaire»)

Pour les cartes de crédit Or International en EUR de la Banque Migros existantes:

N° de compte de carte _____ (indiqué sur la facture mensuelle)

N° de carte de crédit _____

(veuillez n'insérer que les ch. 1-6 et 13-16)

Limite globale Total de la limite mensuelle des dépenses pour toutes les cartes principales et cartes supplémentaires liées à cette relation client

10 000 CHF ou

_____ 000 CHF

Service numérique one

one, le service numérique gratuit pour votre carte de crédit

Dans one (web et app), vous trouverez tous les services numériques pour votre carte de crédit. Pour profiter de one, vous devez vous enregistrer au moyen de votre smartphone personnel. Les informations nécessaires à l'enregistrement au service numérique one vous parviendront par la poste après l'établissement de la carte.

Informations personnelles pour une commande de carte principale (adresse de domicile)

Madame Monsieur

Prénom(s)
Nom
Rue/n°
NPA/localité
Pays
État civil
Nationalité
Permis de séjour <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Ci <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L
valable à partir du JJ ____ MM ____ AAAA ____

Date de naissance	JJ ____ MM ____ AAAA ____
Téléphone privé	mobile
E-mail	

Langue de correspondance D F I

Mon prénom et mon nom doivent apparaître sur la carte de crédit comme suit:

(Prénom/nom, max. 21 caractères, espaces compris, sans trémas/accents)

Emploi

Situation de revenu Employé(e) Indépendant(e) Retraité(e) Écolier/écolière Apprenti(e) Étudiant(e) Autre

Employeur
Profession/fonction
Revenu annuel brut en CHF
Appartement/maison <input type="checkbox"/> En location <input type="checkbox"/> En propriété

NPA/localité
Occupe ce poste depuis le JJ ____ MM ____ AAAA ____
Avoirs en compte en CHF (facultatif)
Coûts de logement mensuels en CHF

Relation de compte auprès de la Banque Migros SA

IBAN _____

NPA/localité _____

Choix du mode de paiement (une seule variante possible)

Fixe: facture mensuelle avec bulletin de versement
Je règle la facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement à la date d'échéance correspondante.

Automatique: système de recouvrement direct (LSV)
Je choisis le système de recouvrement direct et j'autorise par la présente la Banque Migros SA à débiter directement le compte susmentionné du montant des factures mensuelles de la société de traitement de cartes Viseca, à la date d'échéance. Avant le débit correspondant, je reçois la facture mensuelle pour information.

Facture électronique gratuite

Des frais de 2,00 CHF sont débités par facture mensuelle pour l'envoi par courrier postal. En lieu et place de la facture papier payante, vous pouvez recevoir gratuitement votre facture mensuelle sous forme de fichier PDF. Activez cette fonction dans l'application one ou sur one.viseca.ch. Vous avez en outre la possibilité d'activer l'eBill de Viseca dans l'e-banking de la Banque Migros SA.

Demande de carte supplémentaire

Madame Monsieur

Prénom(s)
Nom
Rue/n°
NPA/localité
Pays
Date de naissance JJ ____ MM ____ AAAA ____

Nationalité
État civil
Régime matrimonial
E-mail (services one)

Langue de correspondance D F I

Mon prénom et mon nom doivent apparaître sur la carte de crédit comme suit:

(Prénom/nom, max. 21 caractères, espaces compris, sans trémas/accents)

Numéro de carte principale (à indiquer en cas de commande ultérieure):



Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon l'art. 27 CDB)

En tant que demandeur/demandeuse de la carte principale, je déclare par la présente, à propos des fonds utilisés pour régler la facture de la carte de crédit et/ou versés au-delà de ce montant sur le compte de carte de crédit auprès de l'émetteur de la carte de crédit,

- que j'en suis l'unique ayant droit économique;
- que les titulaires du compte joint de la Banque Migros mentionné dans la présente demande de carte de crédit sont conjointement l'ayant droit économique;
- qu'une ou plusieurs autre(s) personne(s) que celle(s) mentionnée(s) ci-dessus est/sont l'ayant droit économique.

En tant que demandeur/demandeuse de la carte principale, je m'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros SA. L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA** («Viseca»), en tant que preneuse d'assurance, propose simultanément des prestations d'assurance aux clients de l'émetteur de la carte, la **Banque Migros SA**. Pour le traitement des assurances liées à la carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs.

Toutes les questions et demandes sont traitées par la Banque Migros SA sur mandat de Viseca. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur banquemigros.ch/cartedecredit-assurances.

Déclarations et extrait des CG et des Conditions d'utilisation

Déclaration du / de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) prend acte du fait que la Banque Migros SA a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif.

Par la présente, le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorise** la Banque Migros SA, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement de la carte et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la Centrale d'information de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts, contrôle des habitants, autorités de protection des adultes), à des sociétés de renseignement de solvabilité (comme CRIF SA), à l'employeur, à d'autres entreprises de la Fédération des coopératives Migros ou d'autres services d'information et de renseignements prévus par la loi (p. ex. Centre de renseignements sur le crédit à la consommation IKO) ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK, de même que les services compétents dans les cas prévus par la loi. **Dans cette mesure, le/la soussigné(e) libère la Banque Migros SA et les services susmentionnés, le cas échéant, de toute obligation de confidentialité (notamment du secret bancaire, du secret d'affaires ou du secret professionnel).** La Banque Migros SA est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, le/la soussigné(e) confirme que, dans le cadre d'une externalisation, la Banque Migros SA est autorisée à transmettre ses données à des tiers en Suisse et à l'étranger pour l'établissement, la production et le traitement des cartes de crédit. Par la présente, le/la soussigné(e) autorise la Banque Migros SA à transmettre ses données pour la vérification, l'établissement et le traitement de la carte et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Le/la soussigné(e) autorise la Banque Migros SA à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données, ainsi que sur vos droits, dans la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données (banquemigros.ch/bases). La Banque Migros SA prend les mesures appropriées pour assurer le respect du secret bancaire. Mais elle divulgue des données clients (notamment le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail, la date de naissance, le numéro de téléphone, les informations sur la solvabilité et les données relatives aux transactions effectuées avec la carte, dont les informations sur les retraits d'espèces) à différentes fins, notamment pour l'exécution d'obligations contractuelles et l'exercice de droits contractuels (y compris les droits découlant des présentes Conditions d'utilisation), d'ordres des autorités et d'obligations légales ou réglementaires nationales ou étrangères en matière d'information et de divulgation, ainsi que pour la protection d'intérêts légitimes. Des informations complémentaires sur l'étendue des divulgations et la libération du secret bancaire figurent dans les Conditions d'utilisation des cartes de crédit de la Banque Migros SA pour les personnes privées («Conditions d'utilisation», en particulier les ch. 8 et 10). **Dans le cadre de la divulgation susmentionnée, le/la soussigné(e) renonce sciemment et de plein gré à la protection du secret bancaire.**

En signant la présente demande de carte, le/la soussigné(e) certifie avoir lu, compris et accepté les Conditions générales de la Banque Migros SA («CG»), les Conditions d'utilisation des cartes de crédit de la Banque Migros SA pour les personnes privées («Conditions d'utilisation»), et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données. Ces documents peuvent également être consultés sur banquemigros.ch/bases.

Rémunération de tiers / renonciation à la restitution (Conditions d'utilisation, ch. 5.4)

La Banque Migros SA perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les transactions effectuées avec celle-ci:

Pour les transactions par carte, la Banque Migros SA perçoit de l'acquéreur (société qui conclut des contrats avec des points d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une **commission d'interchange**. Celle-ci est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la Banque Migros SA, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. Les commissions d'interchange peuvent changer à tout moment. Les commissions d'interchange actuelles peuvent être demandées à la Banque Migros SA à tout moment. Actuellement, elles se situent entre 0,00% et 0,55% en Suisse et entre 0,30% et 2,00% à l'étranger.

Afin de pouvoir mettre les cartes à disposition et participer au système de cartes de paiement, la Banque Migros SA paie des frais de rattachement aux organisations internationales de cartes. Ces frais de rattachement ne sont pas répercutés sur la personne titulaire de la carte. Le titulaire de la carte est consciente du fait que la Banque Migros SA peut recevoir, de la part d'organisations internationales de cartes, différentes **contributions pour la promotion des ventes** qui réduisent la base de coûts de la Banque Migros SA et ne sont pas répercutées sur le titulaire de la carte. Ces contributions pour la promotion des ventes peuvent représenter entre 0,00% et 0,56% du montant de la transaction.

Si les commissions d'interchange et/ou les contributions pour la promotion des ventes (ci-après collectivement «rémunérations») sont soumises à une obligation légale de remise à la personne titulaire de la carte, celle-ci consent à ce que la Banque Migros SA perçoive les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. Le titulaire de la carte renonce, en faveur de la Banque Migros SA, à tout droit de restitution de ces rémunérations. Dans ce contexte, le titulaire de la carte est consciente qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

Toutes les relations juridiques avec la Banque Migros SA sont soumises au droit suisse, à l'exclusion du droit des conflits de lois. Pour les personnes titulaires de cartes dont le domicile est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les personnes titulaires de cartes dont le domicile est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont situés dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation contractuelle.

Lieu et date

Signature Le demandeur / la demandeuse **doit toujours** signer.

Signature du demandeur / de la demandeuse de la carte supplémentaire

Joindre une copie de pièce d'identité officielle de chaque demandeur/demandeuse (carte principale et carte supplémentaire):

– **Ressortissants suisses:** passeport, carte d'identité, permis de conduire

– **Ressortissants étrangers:** permis de séjour

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

Pour la Banque Migros (ne pas remplir)					
ID client 2 84010 40 2	Catégorie client par défaut REG	Alternative <input type="checkbox"/>	ID LSV EMB01	Date <input type="text"/>	
Limite globale <input type="text"/> 000	Limite CP <input type="text"/> 000	Limite DD <input type="text"/> 000	Cotisation annuelle par défaut 01	Alternative: 1 ^{re} année <input type="text"/>	Années suivantes <input type="text"/>
N° de réf. 13124F23					
Nom/localité de la banque _____			Cachet / signatures valables		
Personne de contact _____ Tél. _____					
<input type="checkbox"/> Identification effectuée selon CDB <input type="checkbox"/> Le demandeur / la demandeuse est une PEP					
<input type="checkbox"/> Capacité de crédit positive					

À envoyer à: Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich